



Le Bellifontain



1. Edito



Juillet 2022 / Numéro 6



Enfin, malgré des vagues à répétition du Covid, les mesures contraignantes s'assouplissent. Nous pouvons maintenant profiter plus librement et nous rencontrer à nouveau. Nous avons pu nous retrouver lors de notre fête communale au mois de mai.

Malheureusement, d'autres sujets d'inquiétude sont présents. La guerre en Europe tout d'abord avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les démons du passé reviennent. Heureusement, nous sommes unis derrière nos valeurs communes de « Liberté, d'Égalité et de Fraternité ». Lors des différentes commémorations, j'apprécie beaucoup que les enfants de notre école participent aux défilés et aux hommages faits à nos valeureux soldats des guerres passées. Je veux les remercier sincèrement tout comme les bellifontains présents, car je sais que cette mémoire du passé, si utile, se perpétuera.

Si, dans de nombreux domaines, la reprise économique est une excellente chose, elle est aussi accompagnée d'une inflation galopante. Les prix de l'énergie et de certaines matières premières explosent. Comme pour l'ensemble de nos concitoyens, les répercussions se font déjà sentir sur les finances de notre commune. C'est dans ce climat que le Conseil Municipal a adopté le budget 2022 en mars. Notre priorité restant l'amélioration de la vie dans notre commune, tout en maîtrisant les dépenses. Fidèles à notre engagement, nous n'avons pas augmenté les taxes communales.

Avec un budget si modeste, nos projets passent obligatoirement par la recherche de subventions. Cela prend du temps et ne va pas assez vite, j'en suis conscient, mais il ne serait pas raisonnable d'aller trop vite en se passant de l'aide financière de nos partenaires.

Nous avons enfin rencontré l'Architecte des bâtiments de France, nous permettant de lancer l'étude pour les travaux de réhabilitation et de remise en état du mur de la maison de retraite, 5 ans de perdus. Les vacances d'été arrivent à grands pas, je vous souhaite à tous de pouvoir en profiter pour vous ressourcer, vous reposer et nous revenir en pleine forme à la rentrée.

Bonnes vacances à tous !

Jean-Noël DUCLOS
Maire de Bellefontaine



SOMMAIRE

1. Edito
2. Budget 2022
3. Travaux communaux
4. Environnement
5. Civisme

6. Activités communales
7. Date à retenir

2. Budget 2022

Le budget communal a été voté à l'unanimité le 15 mars dernier. L'assemblée délibérante a décidé de nouveau de ne pas augmenter les taxes en 2022, et ce depuis sept ans.

TABLEAU DES TAXES

TAXES	TAUX 2021	TAUX VOTES 2022
TFB Taxe Foncière bâti	32, 62	32, 62
TFNB Taxe Foncière non bâti	125, 22	125, 22
CFE	16, 99	16, 99

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif représente le résultat de l'année cumulé avec les excédents cumulés des années précédentes qui permettent d'alimenter la section de fonctionnement et la section d'investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Section de Fonctionnement

Recettes 2021	461 681,54 €
Report excédentaire de 2020 Pour mémoire l'excédent cumulé de la clôture de 2020 de 138 262,39 € a été affecté partiellement en 2021 à l'investissement	97 200,00 €
Recettes article 1068 pour 41 062,39 €	
Recettes 2021 et excédent 2020	558 881,54 €
Dépenses 2021	403 667,94 €
Excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de 2021	155 213,60 €

Section d'investissement	
Recettes 2021	55 060,03 €
Report excédentaire de 2020	423 726,19 €
Recettes 2021 et excédent 2020	478 786,22 €
Dépenses 2021	423 600,03 €
Excédent d'investissement cumulé à la clôture de 2021	55 186,19 €
Excédent cumulé de fonctionnement + investissement à la clôture de 2021	210 399,79 €

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est divisé en chapitres qui se décompose :

Pour les dépenses en charges à caractère général, en charges de personnel, en atténuations de produits, en autres charges de gestion courante, en charges financières et en charges exceptionnelles.

Pour les recettes en excédents antérieurs reportés, en produits des services, en impôts et taxes, en dotations et participations, en autres produits de gestion courante et en produits exceptionnels.

DEPENSES		
Charges à caractère général	155 491,99	30,64%
Charges de personnel	156 500,00	30,84%
Atténuation de produits	50 500,00	9,95%
Autres charges de gestion courante	137 000,00	27,00%
Charges financières	7 000,00	1,38%
Charges exceptionnelles	0,00	0,00%
Opérations d'ordre entre sections	908,01	0,19%
TOTAL	507 400,00	100,00%
RECETTES		
Produit des services	1 100,00	0,22%
Impôts et taxes	304 500,00	60,01%
Dotations et participations	64 800,00	12,77%
Autres produits de gestion courante	17 000,00	3,35%
Produits financiers	0,00	0,00%
Produits exceptionnels	0,00	0,00%
Excédent de fonctionnement	90 000,00	17,74%
Opérations d'ordre entre sections	30 000,00	5,91%
TOTAL	507 400,00	100,00%

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Ce budget d'investissement recouvre les grosses dépenses que nous engageons tout au long de la mandature, notamment en matière de gros travaux, comme les bâtiments, les routes, les aménagements, l'éclairage public, les chemins ruraux, par exemple.

DEPENSES		
Immobilisations incorporelles	3 500,00	1,84%
Subventions d'équipement versées	14 000,00	7,35%
Immobilisations corporelles	113 499,79	59,61%
Remboursements d'emprunts	29 400,00	15,44%
Opérations d'ordre entre sections	30 000,00	15,76%
TOTAL	190 399,79	100,00%

RECETTES		
Subventions reçues	20 000,00	10,50%
Emprunts et dettes assimilées	47 000,00	24,68%
Dotations, fonds divers et réserves	67 305,59	35,35%
Opérations d'ordre entre sections	908,01	0,49%
Excédent reporté	55 186,19	28,98%
TOTAL	190 399,79	100,00%

NOS CONTRIBUTIONS

Au travers du budget communal des dépenses sont obligatoires comme pour notre école, le montant de la participation en fonctionnement des communes est calculé pour 25% sur le nombre d'élèves et pour 75% sur la population et ce pour chaque commune.

Notre contribution en fonctionnement pour l'année 2022 s'élève à 89 873,44€ et à 18 800,55€ pour l'investissement concernant notre part de remboursement de l'emprunt contracté par le SIPEAF pour la construction du nouveau bâtiment, cette quote-part étant elle calculée uniquement au prorata du nombre d'habitants.

D'autre part des subventions sont versées à diverses associations de notre commune ou ayant fait une demande en début d'année, à savoir pour 2022, 3 500,00 € ainsi répartis :

ALPE (Association des parents d'élèves école Alain Fournier)	200,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU VAL D'OISE	100,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100,00 €
HOBBY CLUB D'AEROMODELISME	150,00 €
LE VAL D'HISSERA (Association d'aide aux autistes)	100,00€
ASSOCIATION DIOCESAINE DE PONTOISE (Electricité pour l'église)	1 300,00 €
FOYER RURAL DE BELLEFONTAINE	1 000,00 €
LES AILES DE PAULO (Don de moelle osseuse pour les enfants)	200,00 €

3. Travaux communaux

Les fondations et la dalle du nouveau bâtiment technique qui permettra le stationnement des véhicules et le stockage des matériels communaux sont maintenant terminés, nous avons engagé la réalisation des fermes de la structure principale.

Pour réaliser de substantielles économies (environ 70 000,00 €) l'ensemble des nouveaux travaux sont réalisés en interne par nos agents techniques et les élus.

Photos du montage de la première ferme



4. Environnement

Amphibiens

A l'initiative de l'association des Amis de la Terre du Val d'Ysieux, a été installé un dispositif de retenue des amphibiens en face de l'étang, qui est leur lieu de reproduction. Ce crapaudrome était installé le plus près possible de la haie vive permettant une marge suffisante pour récupérer les amphibiens. Cette association d'environnement et d'écologie sauve depuis de nombreuses années, en collaboration avec le PNR, les amphibiens de leur écrasement lors de leur traversée de la rue des Sablons. Pour sensibiliser les habitants et les automobilistes un panneau du PNR « Amphibiens » était posé à chaque extrémité du dispositif.

Les bébés amphibiens quittent l'étang de Bellefontaine de juin à juillet et un certain nombre traverse la rue des sablons. En collaboration avec l'association, des habitants participent à cette migration.

Un grand merci aux amis de la terre et aux habitants pour la sauvegarde de notre faune communale.



Entretien et élagage par sciage route de Puiseux



5. Civisme



Dégradations et vols

La commune s'efforce depuis de nombreuses années à conserver dans notre village un cadre naturel, agréable et fleuri. Cependant nous constatons malheureusement des gestes d'incivilité regrettable et sans aucun sens sur nos plantations saisonnières.

En effet, des plantes sont dérobées régulièrement, cette année encore au cimetière, devant l'église et au pont de l'an 2000.



J'invite ces personnes peu scrupuleuses à se présenter en mairie, nous serons heureux de leur donner l'adresse de nos fournisseurs attitrés ainsi que leurs meilleurs tarifs !



Nos amis les bêtes

Depuis quelques jours dans le même ordre d'idée, pour permettre à nos agents techniques de tondre dans de bonnes conditions sanitaires, deux nouvelles bornes de propreté pour nos amis les chiens sont installées à l'entrée de la rue du Tourneveau et de celle de la rue Désiré Martin.

Merci à tous les propriétaires de nos joyeux compagnons à quatre pattes d'en faire bon usage, il me serait désagréable de devoir prendre un arrêté municipal pour verbaliser les contrevenants, restons citoyens.



Constructions et rénovations



Au fil de nos déambulations au sein du village, nous découvrons que de nombreux propriétaires entreprenaient des travaux de rénovation, d'agrandissement, d'embellissement, d'isolation dans leur propriété.

Nous vous rappelons simplement qu'avant de commencer tous types de travaux, il convient de déposer une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire en mairie, y compris pour les travaux d'isolation par l'extérieur. Si ces démarches ne sont pas accomplies avant le démarrage, vous vous exposez à des poursuites et des amendes, voire-même à la démolition ou à la remise à l'état initial du bâtiment.

DÉCLARATION PRÉALABLE Construction ou travaux	
N° DÉCLARATION :	_____
En date de :	____/____/____
Déclarant(s) :	_____
Nature des travaux :	_____
Surface de plancher autorisée :	_____ m ²
Hauteur de la/les construction(s) :	_____ m
Surface des bâtiments à démolir :	_____ m ²
Superficie de terrain :	_____ m ²
Nom de l'architecte, ou leur préposé architectural :	_____
Date d'émission par la Mairie de :	____/____/____
Le dossier peut être consulté à la Mairie de : _____	
<small>Qualité de service : Le site de travaux constitue à l'exception d'une dérogation de non-réception à une déclaration préalable de travaux de construction, d'extension ou d'agrandissement à l'égard duquel le demandeur a obtenu pour cette partie un contrat de sous-traitance sur le terrain des permis mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'urbanisme (article 610 du règlement d'urbanisme). Tout travaux effectués en son absence sont soumis, à peine d'interdiction, aux règles de l'urbanisme applicables à la déclaration préalable de travaux en vertu de l'article L. 411-1 du code de l'urbanisme. Ces travaux sont soumis à la réglementation applicable à la déclaration préalable de travaux en vertu de l'article L. 411-1 du code de l'urbanisme. Le dossier peut être consulté à la Mairie de : _____</small>	
CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC	

6. Activités communales

Le dimanche 15 mai, de nombreux bellifontains se sont retrouvés dans la cour de la mairie pour la fête du village, journée chaleureuse et pleine de bons souvenirs.





7. Dates à retenir

INVITATION



Feu d'artifice le 15 juillet 2022 en collaboration avec nos voisins du Plessis Luzarches au golf à 23 heures, précédé d'un verre de l'amitié devant le practice du golf.

Rendez-vous à 21h30 dans la cour de la mairie pour une retraite au flambeau. Venez nombreux !!!

Le dimanche 11 septembre 2022 « La Ronde des Villages ». Randonnée pédestre organisée par le Foyer Rural de Bellefontaine. A vos chaussures !



Commission de la Communication

Jean-Noël DUCLOS - Célia DELAHAYE- Eric COLLIN – Claude HERVIN
Emilie CAILLER – Danielle DANG – Lucille FORESTIER – Isabelle MEGRET – Cristina PORTELA – Julie THERY – Luc VIGNAUD
Direction de la publication : Monsieur Jean-Noël DUCLOS
Commission de Rédaction : Les Membres du Conseil Municipal
Réalisation et Distribution gratuite - Reproduction interdite - Ne pas jeter sur la voie publique